



Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Indre

Samedi 21 mars 2015
Salle des Fêtes de Belle-Isle
«Barbillat-Touraine»

ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la séance par Patrick LEGER Président de la Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.	3
2	Approbation compte rendu de l'Assemblée Générale de 2014	4
3	Discours annuel de Patrick LEGER	5
4	Compte rendu d'Activité 2014 par Jean-Marc TAUPIN, Président Délégué et Secrétaire Général	9
5	Compte rendu Financier 2014 par Pierre ROBIN, Trésorier Général	13
6	Rapport de la Commission Contrôle Comptable par Jean-Louis COUTURIER, Vérificateur aux comptes	15
7	Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN	16
8	Projet de budget 2015 par Pierre ROBIN	17
9	Intervention des invités Robert CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture et Cyril HERISSÉ, Chef du Service départemental de l'ONEMA	20

Pause café

10	Commission Promotion de la Pêche Par Jean-Marc TAUPIN	21
11	Compte-rendu des différentes Commissions et instances par Jean de TRISTAN	24
12	Compte-rendu de la Commission Logrami par Daniel BRIALIX	28
13	Médailles	33

**Ouverture de la séance par Patrick LEGER
Président de la Fédération de l'Indre
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Marc FLEURET, adjoint au maire, délégué aux sports représentant Monsieur Gil AVEROUS, Maire de Châteauroux, excusé,
- Monsieur Cyril HERISSÉ, Chef du service départemental de l'Indre de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques),
- Monsieur Jacques BOISARD, Président de Fariots Boischaud Sud,
- Monsieur Michel RAIX, administrateur de la Fédération de Pêche de la Creuse,
- Les retraités du Conseil Supérieur de la Pêche et de l'ONEMA Georges CARNET et Jacques CLAUZADE,
- Mes amis des associations de pêche de l'Indre : Aigurande, Ardentes, Argenton/Creuse, Bagneux, Bêlâbre, Bénavent, Buzançais, Chabris, Châteauroux, Châtillon/Indre, La Châtre, Chitray, Clion/Indre, Concrémiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré la Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Lye-Villentrois-Faverolles et Luçay-le-Mâle, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Mers-sur-Indre, Meunet-Planches, Mézières en Brenne, Mouhet, Palluau / Indre, Pellevoisin, Prissac, Reully, Saint-Gaultier, Saint-Genou, Saint-Hilaire, Sainte-Sévère, Scoury, Tournon-St-Martin, Valençay, , Vendoeuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu et l'Association de Pêche amateurs aux engins et aux filets.

- Ainsi que mes collègues et amis membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.

Sont excusés :

- Monsieur Alain LESPINASSE, Préfet de l'Indre,
- Monsieur Jean-Marc GIRAUD, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre, excusé,
- Madame BOUTY-TRIQUET, sous-préfète du Blanc,
- Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET, Député de l'Indre,
- Madame Isabelle BRUNEAU, Député de l'Indre,

- Monsieur Pascal PAUVREHOMME, Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre et Conseiller général du canton d'Issoudun-Nord,
- Monsieur Romaric BOUVARD, président du Syndicat du Modon,
- Monsieur Denis LEGRET, Président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest,
- Monsieur Paul DUCHEZ, Président de la Fédération de la Hte-Vienne des A.A.P.P.M.A.,
- Messieurs Jean TINLOT, administrateurs de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne,

Sont également excusées les associations suivantes : Le Blanc, Chaillac, Mérigny, Poulaines, Saint-Plantaire et Varennes / Fouzon.

- Sont absentes les associations suivantes : Arthon et Ecueillé.

Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demanderais de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année.

- Monsieur Jean CHERRIER, membre de bureau de l'A.A.P.P.M.A. de Martizay,
- Monsieur Michel PINAULT, membre de bureau de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Genou,
- Monsieur Gilbert GAUTRON, ancien Président de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Genou,
- Monsieur Raymond LACOU, Président d'Honneur de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury,
- Monsieur Jean LACOU, membre de bureau de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury.

Je vous remercie.

- Chapitre 2 -

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2014



Discours de Patrick LEGER Président de la Fédération



Mesdames, Messieurs

Elections obligent, nous n'aurons pas de représentants de l'Etat, ni du Conseil Général cette année.

Aussi, j'ai choisi de vous présenter un état des lieux le plus juste possible sur certains dossiers, tels que la **continuité écologique** ou l'autorisation de prélèvement des **civelles** entre autres. Mais aussi de certains sujets traités par notre Fédération.

Depuis deux ans, nous sommes confrontés à des situations et des positions difficilement acceptables de la part de l'Etat et de certains Elus.

Innocemment, je croyais que l'Etat régalien existait, malgré des défaillances de plus en plus fréquentes. Mais beaucoup de lenteurs dans le traitement de dossiers, voire même des décisions contraires à la loi qui ne sont pas rares, me laissent de plus en plus perplexe.

Dans certains cas, il me vient à l'esprit cette citation de La Fontaine dans les animaux malades de la peste : *« selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »*. Il est vrai que depuis deux ans, nous avons des élections répétitives qui semblent interférer les décisions de l'Etat.

Pour preuve, la décision récente du Ministère de l'environnement concernant **la Sélune**. Sur cette rivière qui se jette au Mont Saint Michel se trouvent deux barrages qui, jusqu'en 2009, étaient gérés par EDF.



Le 13 Novembre de cette même année 2009, le Ministère de l'écologie a décidé de ne pas renouveler la concession **des barrages de Vezin et de La Roche qui Boit**, afin de procéder à leur effacement. Mais depuis, et malgré un avis favorable après enquête publique, le Ministre de l'écologie vient de demander une nouvelle étude et a décidé de bloquer le projet. S'abritant derrière le coût des travaux de réaménagement, il est aussi demandé une nouvelle expertise sur le potentiel de production d'hydroélectricité... Production connue, puisque EDF produisait depuis très longtemps (par exemple en 2012, 0.04% sur le 11 % que produit l'hydroélectricité au niveau national - c'est-à-dire très peu). Dans son commentaire lors d'une réunion avec les élus, elle a ajouté que l'on ne devait **pas dépenser trop d'argent pour les poissons** et, qu'en plus, il y avait des risques de pollution de la baie du Mont Saint Michel par les boues rejetées. Est-ce de l'ignorance ou une mauvaise raison de sa part, mais Madame le Ministre découvre aujourd'hui l'impact des barrages sur le transfert des sédiments, alors que l'Europe demande la libre circulation de ceux-ci depuis 15 ans déjà. A moins que ce ne soit pour d'autres raisons, car il ne faut pas oublier que depuis 2012 les concessions peuvent être accordées à des entreprises européennes (par exemple une filiale belge de Suez a repris une trentaine de petits barrages dans les Pyrénées).

La situation de l'anguille :



La **situation de l'anguille** sur le bassin de la Loire, comme sur l'ensemble de son aire de répartition, **est critique**. Autrefois considérée comme nuisible, elle est aujourd'hui classée en danger critique d'extinction par l'UICN. En 2007, l'Europe a instauré un **Règlement pour la reconstitution du stock d'anguilles européennes**, qui impose aux états membres dont la France bien sûr, de prendre des mesures strictes pour préserver cette espèce à travers un **Plan de Gestion Anguille**.

Le Plan Français de Gestion de l'Anguille comprend, de manière non limitative, les mesures suivantes :

- la réduction de l'activité de pêche commerciale,
- la limitation de la pêche récréative,
- des mesures de **repeuplement**,
- des mesures structurelles visant à permettre le **franchissement des rivières** et à **améliorer les habitats** dans les cours d'eau, conjointement avec d'autres mesures de protection de l'environnement,
- le transport des anguilles argentées des eaux intérieures vers des eaux d'où elles puissent migrer librement vers la mer des Sargasses,
- la lutte contre les prédateurs,
- l'arrêt temporaire des turbines des centrales hydroélectriques,
- des mesures en faveur de l'aquaculture.

→ Représentés au sein du COGEPOMI, les acteurs du bassin de la Loire (dont les fédérations de Pêche) se mobilisent pour préserver l'espèce et assurer le retour des anguilles argentées vers l'océan, pour qu'elles puissent migrer et enfin se reproduire dans la mer des sargasses.

La proposition de quotas civelles pour la saison 2014-2015

Le quota de pêche de l'anguille de moins de 12 centimètres est déterminé par le Ministre chargé des pêches maritimes et le Ministre chargé de la pêche en eau douce, au regard :

- de l'avis d'un **comité scientifique** qui établit ses préconisations au regard de l'état du stock d'anguilles et des objectifs prévus par le plan de gestion de l'anguille. Celui-ci a confirmé l'observation d'une **augmentation récente du recrutement en civelles** et le fait que la **réduction de la mortalité par pêche** a bien atteint l'objectif en 2013-2014 (60% des captures des années de référence, avant le plan de gestion anguille).

- de l'avis d'un **comité socio-économique**, auquel participent les **pêcheurs professionnels**, qui se prononce sur les conséquences sociales et économiques des mesures de gestion envisagées.





Pour la saison de pêche 2014-2015, le quota de pêche d'anguilles de moins de 12 cm **destinées à la consommation** a été fixé à **30 tonnes** ! Soit une augmentation de 13 tonnes par rapport au quota destiné à la consommation fixé lors de la campagne 2013-2014 (17 tonnes). A cela s'ajoute le quota de pêche d'anguilles de moins de 12 cm **destinées au repeuplement**, qui lui a été **augmenté de 25,5 à 45 tonnes** de manière à ce qu'il représente 60% du quota total, conformément aux dispositions du règlement « anguille ».

Pibaliér (bateau de pêche à la civelle)

Au nom des Fédérations de Pêche, la FNPF s'est fortement impliquée dans la gestion de l'anguille au niveau européen et français, et conteste ce non-respect par la France du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs et ce non-respect de la protection de l'espèce suite à ces augmentations de quotas.

La Fédération de l'Indre, tout comme les autres Fédérations, soutient l'action de la FNPF pour s'opposer à cette augmentation des quotas.

Sur ce sujet, nous pouvons nous interroger de ces décisions. En effet, comment en sept ans nous avons pu reconstituer le stock d'anguille ? Est-ce le savoir-faire Français ou peut-être un miracle. En tout état de cause, cette augmentation reflète la désinvolture de l'Etat, c'est vrai aussi que « *ce ne sont que des poissons* » comme dirait notre Ministre.

Ces deux sujets démontrent que nous avons aujourd'hui un Etat peu soucieux de l'environnement et des milieux aquatiques... D'ailleurs, nous devons nous attendre pour les années à venir à la disparition de certains services qui assurent actuellement le rôle régalién de l'Etat, notamment la police de l'eau.

Au niveau départemental, il est indéniable que nous ressentons ces prises de position et, malgré cela, nous continuons à nous impliquer et à remplir avec ténacité notre mission de protection des milieux aquatiques. Depuis quelques années, nous nous trouvons confrontés à des dossiers où les autorisations données par l'Etat se font en dépit du bon sens. C'était le cas de Fontgombault, mais aussi sur d'autres dossiers de l'axe Creuse notamment.

Ne croyez pas que nous nous opposons systématiquement à l'Etat sur tout ce qui touche cette rivière, mais quand les dossiers présentés ne sont pas réglementaires, il est de notre mission de faire respecter la Loi.

Ainsi pour Fontgombault, le Tribunal Administratif de Limoges a donc désavoué Monsieur le Préfet et annulé l'arrêté qui autorisait une sur-exploitation hydroélectrique de la Creuse. Ce jugement du 10 juillet 2014 est certes une victoire pour les défenseurs de l'environnement, mais il montre également le triste dysfonctionnement des services de l'Etat, dont nous ne pouvons nous réjouir.

Les Contrats Territoriaux et GEMAPI :

Nous nous impliquons très fortement dans les contrats territoriaux avec l'aide de Bruno Barbey, mais aussi de certains administrateurs, notamment dans le nord-ouest du département et sur l'Anglin.

Dans les semaines à venir, nous allons proposer une rencontre avec l'Agence de l'eau, la Région et les Administrations pour l'élaboration d'un partenariat et d'une aide à la réalisation de certains nouveaux contrats territoriaux.

Nous proposerons aussi notre participation aux Communautés de Communes et aux Syndicats qui gèrent les rivières de l'Indre, en application des récents textes législatifs appelés GEMAPI. En effet la loi attribue, à compter du 1^{er} janvier 2016, une **nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**. Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence, le produit global de cet impôt de répartition sera arrêté avant le 1er octobre de chaque année pour application l'année suivante. Cette taxe à fiscalité propre a un plafond fixé à 40 € par habitant résidant dans son périmètre (que l'habitant soit ou non le long d'un cours d'eau ou concerné par les inondations).

Autres informations :

En 2015, nous devons engager quelques travaux de rénovation intérieure à la Fédération, car cela fait plus de 25 ans que nous n'avons rien fait. De plus, le manque de place se faisant ressentir, nous allons augmenter la superficie de stockage pour nos matériels.

Enfin, il est à signaler que l'année 2014 a été une année exceptionnelle, puisque le nombre de nos adhérents a augmenté. Et cerise sur le gâteau, nous avons également constaté une augmentation des populations de truite fario, qui n'est pas du à une amélioration de la qualité du milieu mais grâce à une pluviométrie assez élevée depuis 2 ans.

Pour conclure, et je ne répèterai jamais assez, vous êtes pour beaucoup dans la réussite de nos projets. Aussi je vous demande, même si mes propos sont répétitifs, de bien vouloir vous investir encore pour que les prochaines élections soient une réussite, afin que survivent toutes nos associations.

N'oubliez pas aussi d'aller voter pour les prochaines élections départementales, avant d'aller à la pêche !

Je vous remercie.

**Compte-rendu moral et d'activité pour l'exercice 2014
par le Président délégué et secrétaire général, Jean-Marc TAUPIN**



Mesdames, Messieurs bonjour.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2014 : Les 26 Février, 11 Juin, 8 Octobre et 6 Décembre.

Une autre réunion a eu lieu le 30 Janvier à la Fédération pour étudier les différents voeux présentés par les AAPPMA. Laquelle réunion a été suivie de la réunion des Présidents à La Châtre.

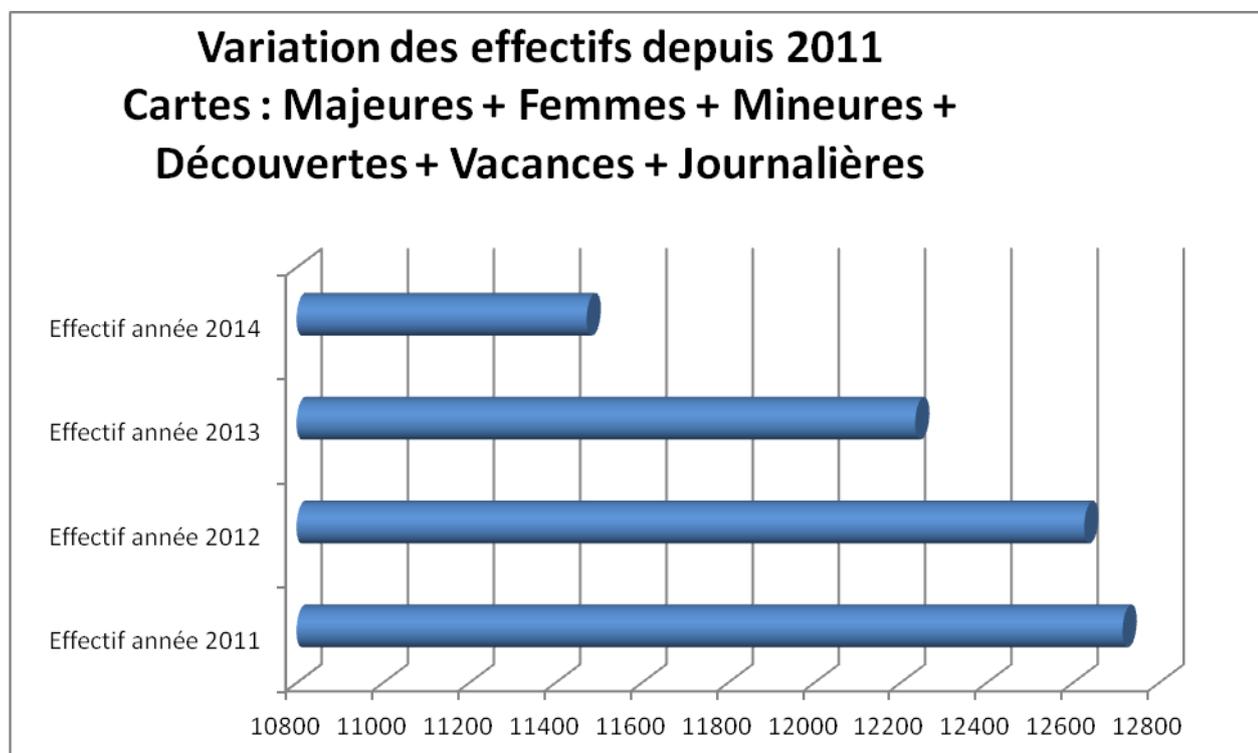
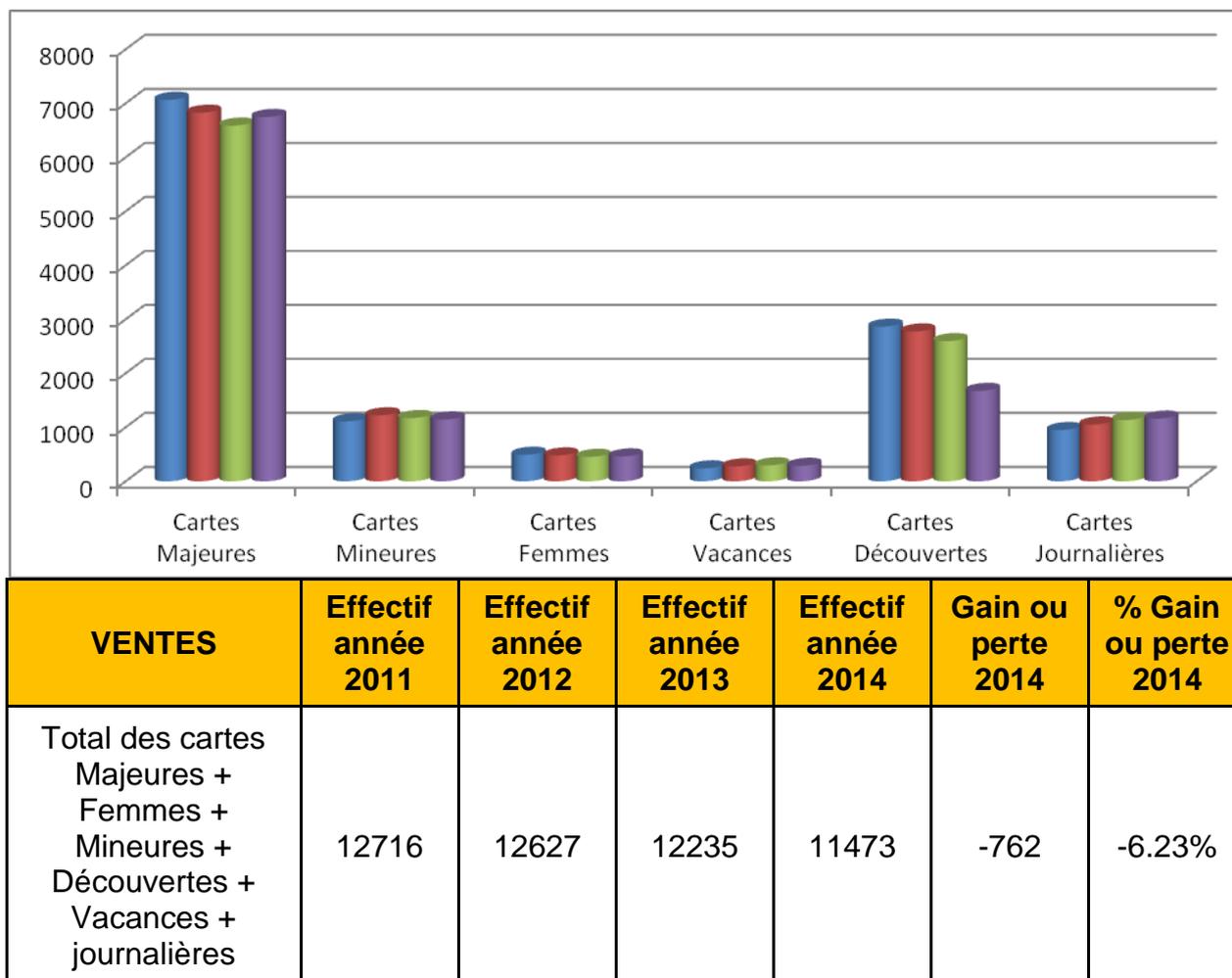
Conformément à nos statuts, les procès-verbaux de ces différentes réunions vous ont été adressés.

Le compte-rendu de nombreuses autres réunions et rencontres auxquelles mes collègues administrateurs et moi-même avons assisté, sera relaté plus après.

En matière d'activité de la Fédération Départementale, je ne peux passer sous silence le rapprochement entre l'ensemble du personnel de la Fédération et nous tous administrateurs. Si la hiérarchie existe, bien sûr, dans notre structure, il me semble que l'ensemble personnel / élus constitue avant tout une équipe qui est là pour défendre les mêmes objectifs et avoir la même façon d'appréhender les choses et par là même, répondre à vos attentes et apporter des réponses à vos interrogations.

Je vous invite à vous tourner vers les écrans qui vont vous montrer les détails de nos effectifs année après année, sous forme de tableaux. Je vous laisse par ailleurs tirer les conclusions qui s'imposent de cette présentation.

VENTES	Effectifs année 2011	Effectifs année 2012	Effectifs année 2013	Effectifs année 2014	Gain ou perte 2014	% Gain ou perte 2014
Cartes Majeures	7064	6827	6587	6747	160	2.43%
Cartes Mineures	1110	1221	1171	1145	-26	-2.22%
Cartes Femmes	491	478	452	460	8	1.77%
Cartes Vacances	239	275	294	286	-8	-2.72%
Cartes Découvertes	2863	2775	2595	1674	-921	-35.49%
Cartes Journalières	949	1051	1136	1161	25	2.20%



Je me permettrai un seul commentaire sur ces chiffres, commentaire qui répond je pense à quelques unes de vos préoccupations déjà largement débattues à la dernière réunion des Présidents le 7 février à La Châtre. Le prix des cartes ne semble pas être un facteur limitant au maintien de nos effectifs. Cette année, comme les précédentes, nous nous attendions, vous et moi je pense à une érosion, or, vous constaterez qu'il n'en est rien et que nos effectifs restent

stables, voire même orientés à la hausse. Pour autant, comme nous le souhaitons tous, il serait bien que l'on cesse de nous imposer des hausses successives qui, à terme, inverseront les chiffres que nous venons de commenter.

Contrôle garderie :



Gardes Pêche Particuliers

Comparatif Bilan Garderie (Fédérale+GPP)

	Nombre de contrôles	Nombre total de personnes contrôlées	Défauts	Oublies	Sans problèmes	nombre de P.V
2013	204	1509	10	13	1485	1
2014	326	2506	35	27	2444	7

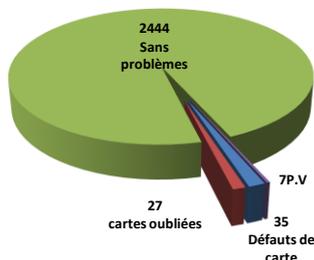


1. Effectifs contrôlés

- Résultats

2506 contrôles comptabilisés par **17 GPP**.

Infractions constatées



17/03/2015

Travaux réalisés par nos équipes :

Comme les années précédentes, nos équipes sous la responsabilité de Christophe GAJDA ont réalisé de nombreuses interventions sur les différents secteurs du département et plus particulièrement :

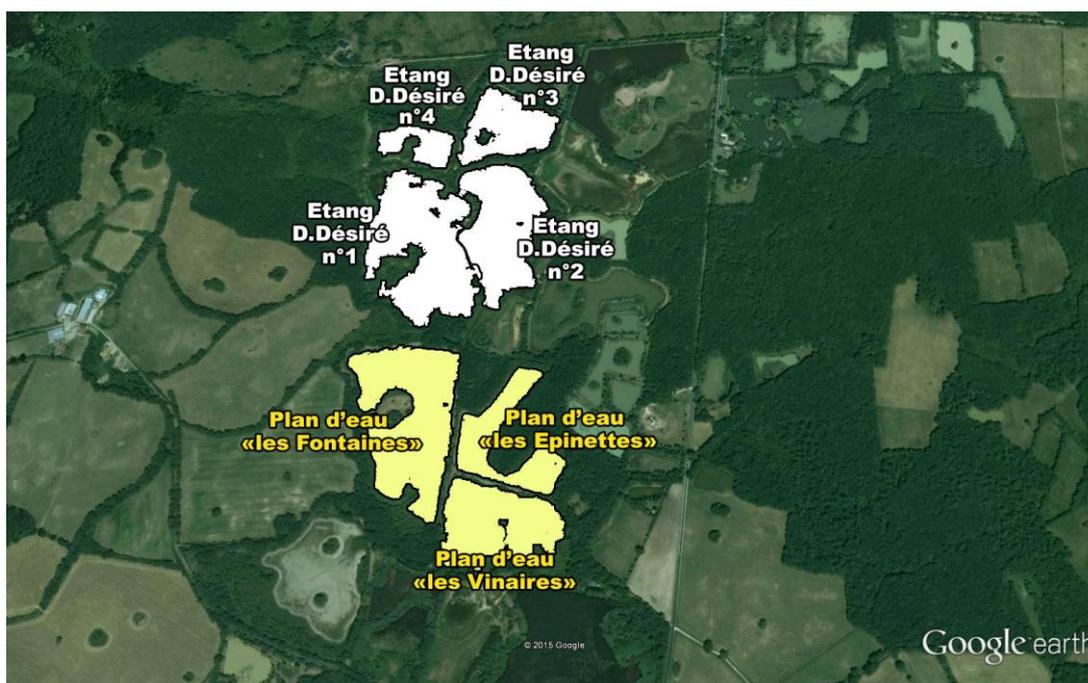
- Sur l'Indre à Châtillon-sur-Indre et Palluau,
- Sur l'Anglin à Mouhet,
- Sur le Nahon à Valençay,
- Sur la Creuse à la Chaumerette,
- au marais de Jeanvarennas à Thizay
- ainsi que de nombreuses interventions plus légères sur de nombreux autres secteurs.

Travaux sur notre immeuble :

Un programme de travaux d'entretien plus ou moins lourds mais devenant urgents qui a déjà débuté va être entrepris, vous en serez informés au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci (par l'intermédiaire des PV des Conseils d'Administration).

Conventionnement du Partenariat avec Monsieur DESIRE :

Monsieur DESIRE est le plus proche voisin du complexe halieutique des Etangs Neufs à Neuillay-les-Bois. Après avoir commencé à travailler avec lui nous envisageons de conclure un Partenariat pour la mise à notre disposition en gestion libre, de 4 ou 5 de ses étangs, ce qui nous permettra de gérer le complexe de façon autonome, c'est-à-dire sans faire appel à différents pisciculteurs. Il est évident que c'est la proximité des deux sites qui nous a permis d'en arriver à cette solution (peu ou pas de transport de poissons).



Bien entendu, ce système ne modifie en rien les rapports que nous avons et que vous avez, vous les AAPPMA avec les pisciculteurs, car il s'agit bien là d'une gestion interne réservée aux Etangs Neufs et à certaines espèces de poissons.

Pour en terminer sur ce sujet, il me semble qu'en plus des avantages que nous pouvons attendre de cette formule, cette façon de gérer sera très formatrice pour Freddy RENAUD qui deviendra l'interlocuteur direct de notre bailleur Monsieur DESIRE, et l'agent référent fédéral en matière de gestion d'étangs.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour plus de précisions sur mon propos.

**Compte-rendu financier 2014
par Pierre ROBIN, Trésorier Général**

Le compte rendu financier 2014 est satisfaisant et a été validé par la commission de finances et présenté au premier conseil d'administration le 11.03.2015.

Le bilan comptable de l'exercice 2014 fait apparaitre un résultat positif de 6 661.14 €, celui-ci se décompose comme suit.

Dossier : FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE		Compte de résultat synthétique		Le 09/04/2015	
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE					
FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE		Avec brouillard		Hors simulation	
Edition du : 01/01/2014 au 31/12/2014					
CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)	4 164	1 199	Production vendue (biens et services)	44 985	42 044
Achats d'approvisionnement	150 887	151 605	Production stockée	613 912	669 309
Variation de stock (approvisionnement)	5 489	19 341	Production immobilisée	7 578	3 989
Autres charges externes	248 052	243 593	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	94 694	89 861	Autres produits		
Rémunération du personnel	9 591	10 826	Produits financiers		
Charges sociales	116 290	197 266			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	629 167	713 690	TOTAL (I)	666 475	715 343
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	53 900	23 275	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	23 253	25 709
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	683 067	736 965	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	689 728	741 052
BENEFICE OU PERTE	6 661	3 968			
TOTAL GENERAL	689 728	740 933	TOTAL GENERAL	689 728	741 052

BILAN SYNTHETIQUE

FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE
Edition du : 01/01/2014 au 31/12/2014

Avec brouillard Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	11 636	11 217	419	Réserves :		
Immobilisations corporelles	981 590	325 607	640 237	- Réserve légale		
Immobilisations financières	2 267	2 267	2 267	- Réserves réglementées		
TOTAL I	995 492	336 824	642 923	- Autres		
Actif circulant :				Report à nouveau	413 507	409 540
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 661	3 968
Marchandises				Provisions réglementées	131 798	137 093
Avances et acomptes versés sur commandes	440		440	TOTAL I	551 966	550 600
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)	199 826	159 290
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres	(134 587)		(92 176)	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	114 125		114 125	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	370 081		255 728	Fournisseurs et comptes rattachés	1 196	229
Caisse	219		351	Autres	119	229
TOTAL II	350 278		282 443	TOTAL III	1 315	229
Charges constatées d'avance (III)	6 014		6 014	Produits constatés d'avance (IV)	69 943	23 335
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 351 785	336 824	1 014 961	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	823 050	733 454

Compte rendu de la Commission de contrôle comptable

Pour l'année 2014

par M. Jean-Louis COUTURIER

La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 08 octobre 2014 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1^{er} semestre 2014.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury
M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois
M. FAGUET Christian, Membre de l'A.A.P.P.M.A. de Buzançais
M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 673 pièces soit 100 % des écritures du premier semestre.



Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 11 mars 2015 à 9 h 30.

La Commission était composée de :

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury
M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois
M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

Les sondages ont porté sur 775 pièces soit 98 % des écritures du deuxième semestre. Sur l'ensemble des rapprochements il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération.

Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN

Je serai très bref car, sur le plan financier et comptable, l'exercice 2014 n'a fait l'objet d'aucun fait marquant.. Le budget prévisionnel, très prudent, que nous vous avons proposé lors de l'AG de l'année dernière a été respecté. Les seuls écarts, en plus ou en moins, proviennent de dépenses qui ont été retardées ou qui n'avaient pas été prévues et de provisions. Toutefois, les unes compensant les autres, cela n'a pas eu d'influence sur le résultat final.

Par ailleurs, en ce qui concerne les recettes, nous avons eu la bonne surprise de vendre plus de cartes que prévu et d'encaisser une plus-value sur des titres arrivés à échéance. Enfin, comme les années précédentes, certaines missions rémunérées, effectuées par la Fédération, ont eu une incidence positive.



Je serai aussi bref sur le budget que nous vous proposons pour le présent exercice. Compte tenu de la situation économique actuelle et de certaines décisions qui se préparent en haut lieu, rien ne nous permet d'espérer une amélioration de nos moyens, dans les mois à venir. Aussi, tout nous incitant à la prudence, nous avons reconduit, pour l'essentiel, le budget de 2014, sauf pour les cotisations fédérales qui se trouvent majorées par suite de l'augmentation du prix des cartes.

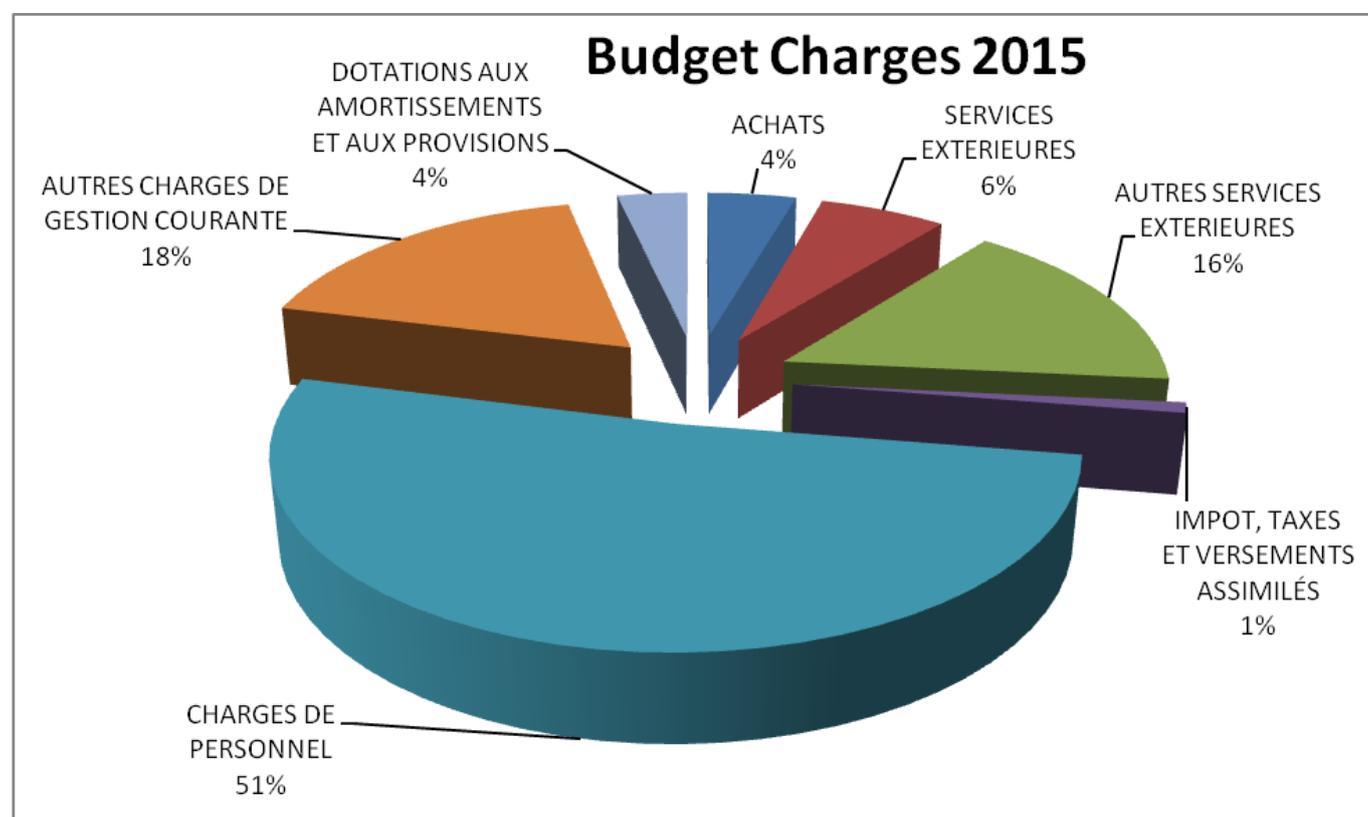
Cela nous laisse envisager un résultat très voisin de celui de l'exercice précédent.

**Le Budget prévisionnel 2015
par Pierre ROBIN, Trésorier Général**

Ce budget prévisionnel a tenu compte de l'augmentation de la CPMA et de la carte interfédérale. Nous sommes donc restés prudent en reprenant les ventes réalisées en 2014 . Naturellement si lors de l'établissement du budget définitif en septembre la vente des cartes étaient en augmentation par rapport aux prévisions nous affinerions les chiffres.

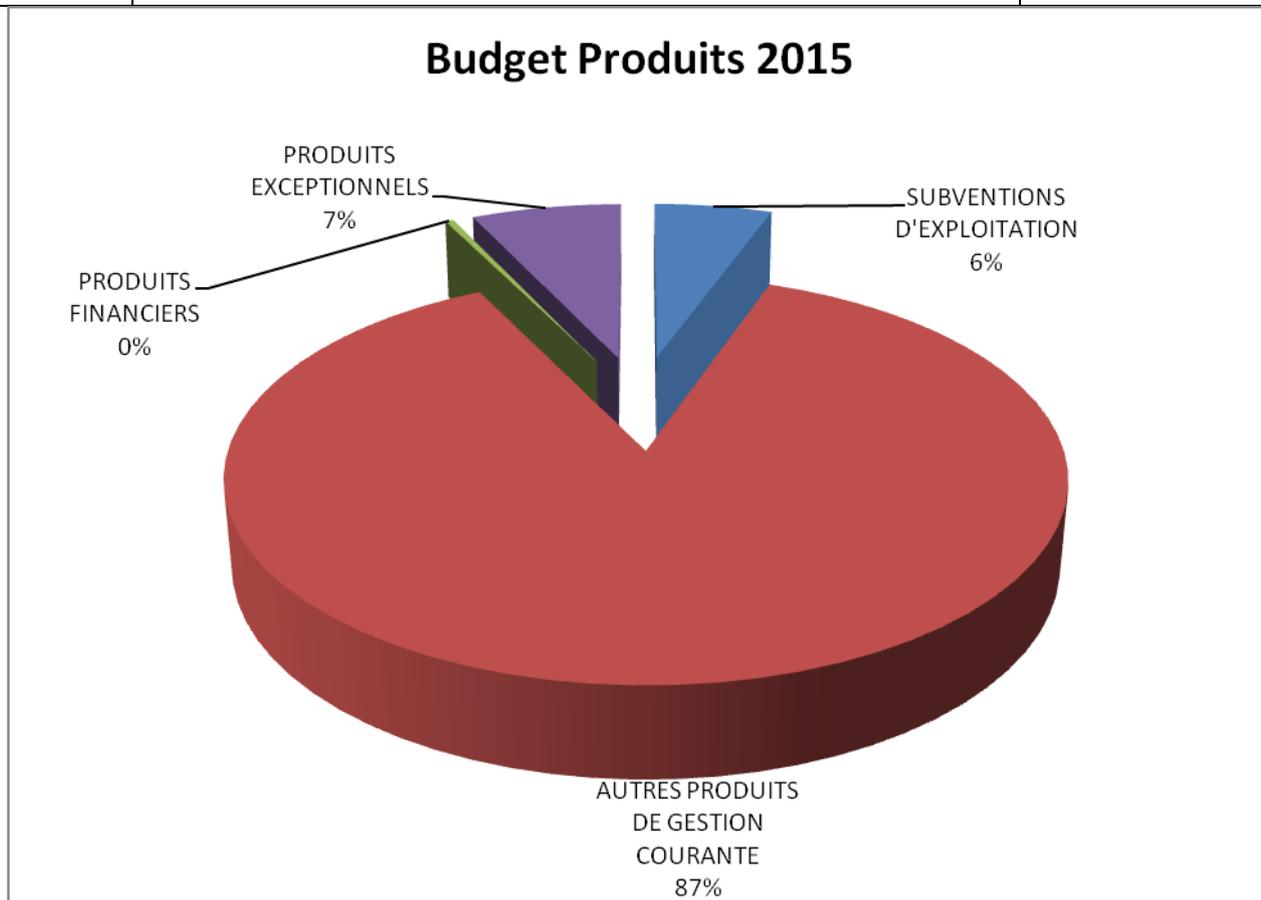
a) Prévision des charges en 2015 :

COMPTES	PREVISION DES CHARGES EN 2015	Budget 2015
60	ACHATS	30 640.00
61	SERVICES EXTERIEURES	43 487.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURES	110 642.00
63	IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	6 470.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	357 510.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 443.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	24 131.00
	TOTAL DES CHARGES	695 323.00



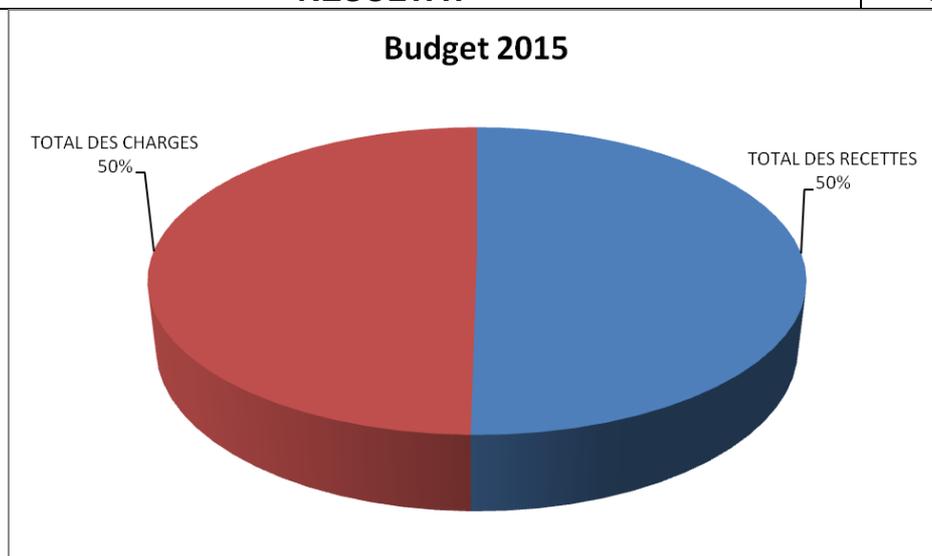
b) Prévision des Produits en 2015 :

COMPTES	PREVISION DES PRODUITS EN 2015	Budget 2015
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	38 538.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	611 949.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2 800.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	49 028.00
	TOTAL DES RECETTES	702 315.00



1. Budget prévisionnel du résultats 2015

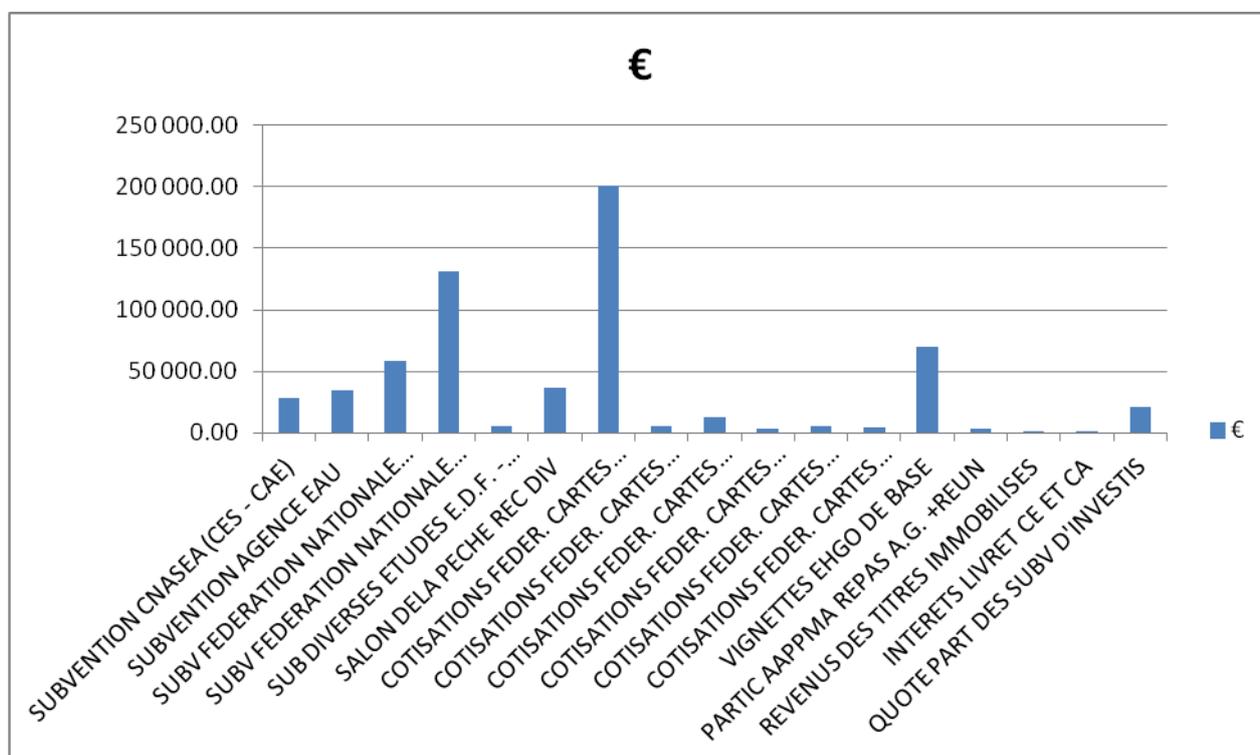
PRODUITS	702 315.00
CHARGES	695 323.00
RESULTAT	6 992.00



Cette prévision comme d'habitude sera affinée en Octobre en fonction des remontées des ventes.

Ci-dessous, vous trouverez un graphique plus détaillé concernant la part des rentrées dans le montant total des produits 2015.

PREVISION DETAILLEE DES RENTREES EN 2015	€
SUBVENTION CNASEA (CES - CAE)	27 985.00
SUBVENTION AGENCE EAU	35 000.00
SUBV FEDERATION NATIONALE TRAVAUX	58 230.00
SUBV FEDERATION NATIONALE POSTES	131 000.00
SUB DIVERSES ETUDES E.D.F. -ECOGÉA	5 244.00
SALON DELA PECHE REC DIV	37 100.00
COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	201 280.00
COTISATIONS FEDER. CARTES FEMME	5 504.00
COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	12 992.00
COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	3 520.00
COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	4 994.00
COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	4 500.00
VIGNETTES EHGO DE BASE	70 000.00
PARTIC AAPPMA REPAS A.G. +REUN	2 900.00
REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	1 800.00
INTERETS LIVRET CE ET CA	1 000.00
QUOTE PART DES SUBV D'INVESTIS	20 671.00



Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture :



M Chaze remercie la Fédération de Pêche pour son invitation et pour lui donner la parole.

La situation actuelle de la profession agricole est difficile par rapport à la mise en place de la nouvelle PAC et l'ambiance n'est pas optimiste.

De plus, la Chambre vient de subir une ponction financière conséquente de l'Etat sur ses fonds, plus de 1 million d'euros, ce qui crée des difficultés internes.

Concernant l'eau, Monsieur Chaze rappelle que le département dispose de plusieurs cartes différentes des cours d'eau, avec plus ou moins de contraintes selon celles-ci, créant des confusions chez les agriculteurs et qui sont source d'erreurs car il existe toujours une difficile interprétation des différents textes réglementaires.

La nouvelle Loi sur la Biodiversité, actuellement débattue à l'Assemblée, devrait aboutir à une nouvelle carte simplifiée et espérée plus précise en matière de réglementation. A ce sujet, la Chambre d'Agriculture doit apporter son avis à la DDT avant le 31 mars, avec la volonté de respecter les cours d'eau.

Intervention de M HERISSE, Chef du Service départemental de l'ONEMA :

M Hérissé rappelle que les contrôles « pêche » étaient en suspens au niveau de son service, depuis 4-5 ans, faute d'agents.

En 2014, il a relancé le principe d'une réunion annuelle sur la Police de la Pêche, avec l'ONCFS, la DDT et la Fédération de Pêche.

En 2015, 2 nouveaux agents sont attendus, ce qui fera une brigade départementale complète avec 4 agents de terrain.

M Hérissé s'engage à consacrer 10 % du temps de la brigade à la Police de la Pêche, ce qui va représenter environ 30 jours homme, soit 2 jours de contrôle par mois en moyenne, plus des contrôles nocturnes cet été.

Certains secteurs seront privilégiés : le sud du département par rapport à la protection de la truite et de sa reproduction, l'axe Creuse et ses migrateurs, et le complexe d'Eguzon avec le soutien de la gendarmerie.

Les conditions de capture de l'anguille seront également contrôlées.

Autre sujet, la cartographie des cours d'eau : l'ONEMA a beaucoup travaillé avec la DDT depuis 2007 sur ce sujet. C'est un dossier difficile à gérer, mais le travail réalisé ne peut être remis en cause, car il a été bien fait.

5 000 km de cours d'eau ont ainsi été cartographiés et plus de 3 200 sources identifiées.



Compte-rendu d'activité de la Commission Promotion de Jean-Marc Taupin

Parmi les nombreuses activités de promotion et de développement de la pêche, toutes largement relayées par les médias locaux, mon propos se limitera à rappeler l'existence de celles que je juge les plus importantes, avec tout d'abord :



- Le Guide de la pêche :

Si l'édition 2013 avait un nouveau look, celle de 2014 est restée dans la même lignée avec les nouveautés qui s'imposent (même si, à ce propos, on peut constater quelques informations erronées dues essentiellement à des mises à jour pas forcément transmises à temps par les AAPPMA).

Tiré à 17.000 exemplaires, ce guide (plus son téléchargement éventuel sur le site de la Fédération de Pêche) son encart cartographique et réglementation reste la réponse aux différentes questions que se posent les pêcheurs et même les non pêcheurs. Il est diffusé par la Fédération, les AAPPMA et l'Association de Développement du Tourisme de l'Indre, notre partenaire principal ainsi que lors du Salon de la Pêche de l'Indre.

- Le concours du plus gros poisson :

A connu son succès habituel avec la participation de nos partenaires : Ets. VIGEAN, la Nouvelle République du Centre-ouest, Scalis, RTE et ERDF.



- Fête de la Pêche :

Fête toujours respectée dans nos AAPPMA même si la date n'est pas la même pour tout le monde. L'aide de la Fédération aux associations qui l'organisent est maintenue.

A ce propos, je pense que la communication diffusée par les médias à chaque ouverture (truite, Etangs Neufs, carnassier) en fait également une fête de la pêche.

- Finale départementale des Jeunes Pêcheurs :

qui s'est déroulée au complexe des Etangs Neufs à Neuillay-les-Bois a connu son succès habituel avec des effectifs stabilisés autour de 70 pêcheurs issus des concours qualificatifs organisés par les AAPPMA.

- Campagne de réempoissonnement :

Lâcher de truites le week-end de Pâques sur 15 secteurs du département : coût Fédération : 5.000 €.

Lâcher de truites baguées sur 5 secteurs du département avec pour les heureux pêcheurs des cartes de pêche à gagner.

- Le complexe halieutique des Etangs Neufs à Neuillay-les-Bois :

L'année 2014 a permis de pêcher à nouveau sur les 3 étangs du site (après réouverture au 1er avril de l'étang des Fontaines). La fréquentation a augmenté, ce qui était prévisible. La présence des gardes sur le site et les nombreux contrôles effectués nous permettent de constater d'une manière générale la satisfaction des pêcheurs.



Nous avons tenu compte de certaines remarques faites par des habitués du site, notamment sur le carpodrome où un important empoissonnement complémentaire de sujets de 2 à 5 kilos a été effectué pour créer une concurrence alimentaire avec les sujets présents sur le site qui faisaient preuve de méfiance à force d'être capturés et remis à l'eau (étang en no-kill total).

L'étang des Vinaires ou Bassodrome : étant semble-t-il le plus prisé, tout d'abord pour les captures de très beaux black bass et ensuite parce qu'il répond à un mode de pêche très tendance, notamment auprès des jeunes (leurres et mouches).

Une vidange partielle de cet étang a confirmé la présence de très belles pièces, ainsi que des poissons de plusieurs tranches d'âge. Pour éviter une surdensité de nombreux sujets ont été mis dans l'étang des Fontaines, ce qui permettra peut-être de limiter le développement des poissons-chats dont de nombreuses prises sont constatées depuis le printemps.

- Le Salon de la Pêche :

Je terminerai ce compte-rendu par le Salon de la Pêche, mais ce sujet domine tellement la communication locale, voire régionale, que je ne pense pas pouvoir ajouter d'éléments nouveaux à votre information. Peut-être un quand même : les dates du prochain qui sera le vingtième et aura lieu les 5, 6 et 7 février 2016 mais vous en serez réinformés d'ici là.

- Les Animations :

Les Animations 2014

Initiations pêche au Black-Bass à Neuillay-les-bois



Initiation pêche de l'écrevisse au Moulin de Seillant



Initiation pêche au feeder à Neuillay-les-bois



Sorties pêche avec des groupes formés



Les Ateliers Pêche Nature

A.P.N



Argenton-sur-Creuse... ...Valençay-La Vernelle Issoudun... ...La Châtre

- > 4 APN
- > 50 Inscrits.
- > Programme de 9 séances.

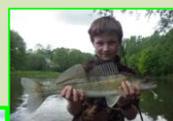
Thème 1: pêche au COUP



Thème 2: pêche au FEEDER



Thème 3: pêche aux LEURRES



Les Ecoles qui pêchent

- 2014...
- > Lancement fin 2012.
 - > 11 Classes ont participées.
 - > 270 enfants .



Fréquentation

Bilan des animations

- > Effectifs 2014 : 1112 personnes.
- > 74 Animations.
- > Public: diversifié.

COMPÉTITIONS 2014



Float-tube Street-fishing

- > 55 compétiteurs.
- > Venus de 7 départements.
- > 177 carnassiers de capturés.

2015: Projet

- Compétitions float-tube
- > Festival de Palmes
- Compétitions bateau
- > Compétition Black-bass



Animations



Merci à tous.

**Compte-rendu sur l'activité de la Fédération
au sein de différentes commissions et instances
par Jean de Tristan**

Comme chaque année, il m'est demandé de vous tenir informés de l'implication de la Fédération dans certains dossiers qui touchent de près ou de loin l'halieutisme . Compte-tenu de son expertise, elle y joue soit le rôle de conseiller, soit celui d'acteur, soit les deux à la fois. Cela l'amène à participer à un très grand nombre de réunions où elle est représentée par son directeur et / ou par un administrateur en fonction des possibilités. J'évoquerai seulement trois dossiers.

Commençons par le plus ancien : **Natura 2000**. Aujourd'hui, comme je vous l'ai déjà dit l'année dernière, il vit sa vie et on en fait peu de cas sauf quand un projet concerne un des sites classés à ce titre ou à l'occasion des comités de pilotage.



Cependant, il existe une exception qui concerne le site « îlots de marais et coteaux calcaires au nord-ouest de la Champagne Berrichonne » incluant le bassin Arnon - Théols. Son document d'objectifs est piloté par le Maire de Saint Georges-sur- Arnon. Pour assurer l'animation du site et assurer la mise en place des contrats, il a fait appel au Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre. A l'échelle du bassin, plusieurs projets sont à l'étude, le principal étant la restauration de la vallée humide de l'Arnon et celle de pelouses sèches sur la commune de Saint Georges.



Par ailleurs, 2014 a vu la fin de la **restauration du Marais Jean Varenne à Thizay**. Il s'agit là d'un chantier très important dont les travaux ont été planifiés sur cinq ans (2011-2015), leur financement étant assuré par des fonds européens et français. La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été assurée conjointement par le Syndicat de la Théols et la Fédération de Pêche de l'Indre.

Plusieurs dizaines d'hectares de zones humides ont ainsi fait l'objet d'importants travaux de défrichage , de nettoyage de sources, de création de canaux et de restauration de la rivière la Vignole, par recharge granulométrique et aménagement de frayères piscicoles.



Nous avons tout lieu d'être très fière de cette opération, au titre de laquelle la Fédération a joué un rôle pilote et qui s'est achevée en avance sur le planning. Son budget a été de l'ordre de 370.000 €, montant qui a profité à l'économie de notre région et qui a permis le maintien des emplois dans une entreprise de travaux public, tout en répondant à un intérêt général de préservation de la biodiversité. Cette réalisation démontre que les programmes Natura 2000 offrent des possibilités d'obtention de fonds, pour des actions de préservation de l'environnement. En ce qui concerne la Fédération, non seulement cela ne lui a rien coûté mais elle a été totalement indemnisée de ses prestations.

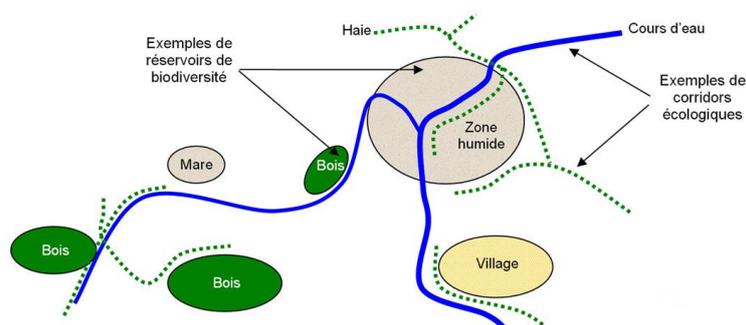


Second dossier déjà évoqué l'année dernière : **la Trame Verte et Bleue**. Je vous rappelle que c'est une enfant du Grenelle de l'Environnement et que son objectif est d'enrayer la perte de la biodiversité par la préservation, la gestion et la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural.



Son élaboration nécessite l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé. Il a pour tâche de rassembler toutes les données connues et de les compléter, si nécessaire, par des enquêtes de terrain et d'animer des réunions d'information, des comités techniques, des groupes de travail, des comités de pilotage et autres, au terme desquels la cartographie, les enjeux et le programme d'actions seront arrêtés pour chaque bassin de vie. Comme vous pouvez le constater, c'est une procédure lourde et dévoreuse de temps.

Pour parler plus simplement, il s'agit de définir des territoires favorables à la biodiversité, renfermant ce qu'on appelle des « réservoirs biologiques » riches en certaines espèces rares ou à protéger et des couloirs ou « corridors » qui permettent à ces espèces de se déplacer. Ces deux paramètres, « réservoirs biologiques et corridors », se trouvent notamment dans les cours d'eau de l'Indre. Des études en cours permettront ou non de les retenir dans une liste régionale.



A ce titre, la Fédération participe actuellement à des réunions d'études, à des rencontres et à des discussions-compromis sur le pays castelroussin, sur les pays de Valençay et de la Brenne, sur les Communautés de Communes de La Châtre et d'Issoudun ou encore du Val d'Anglin-Val de Creuse.

En ce qui concerne les cours d'eau, il y a peu de nouveautés par rapport aux récents classements des cours d'eau à poissons migrateurs et à la définition des zones de frayères. Troisième dossier : **les Contrats Territoriaux**, sujet également évoqué l'année dernière.. Ceux-ci relèvent de la politique territoriale instaurée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre. Elle offre des possibilités de financement pour des actions de restauration, voire d'amélioration, de la continuité écologique des cours d'eau . En règle général, on raisonne par bassin versant et, en préalable à de tels contrats, une étude approfondie, du ou des cours d'eau concernés, doit être effectuée. Celle-ci, dénommée « pré-étude » consiste en un état des lieux répertoriant toutes les altérations d'origines les plus diverses, portant atteinte à la continuité écologique, à la qualité de l'eau et à celle des peuplements piscicoles. Elle propose, par ailleurs, des actions à même d'y porter remède, laissant aux personnes concernées le libre choix, mais à leur risque et péril, de les réaliser ou pas.



Ce sont ces actions qui font l'objet de contrats territoriaux assortis d'un financement pouvant atteindre 80 % du montant des travaux dont 70 % en provenance de l'Agence de l'Eau et 10 % du Conseil Régional.



La Fédération est très favorable à cette méthodologie des Contrats Territoriaux qui, grâce à un état des lieux, permet de connaître la qualité des rivières étudiées et de développer des programmes d'actions concertées, ayant pour finalité le bon état écologique des milieux aquatiques.

Pour améliorer **la qualité des eaux et des peuplements piscicoles**, il importe d'optimiser ce qui est appelé « **la continuité écologique** », c'est à dire la libre circulation des poissons et des sédiments. Toutes les actions envisagées, avant d'être retenues, font l'objet de discussions, parfois longues, tant sur le plan scientifique que économique et social. Seules, celles qui relèvent de l'intérêt général, financées par des fonds publics et d'un accord collectif émanant de l'Administration, de collectivités, de propriétaires ou d'associations sont finalement homologuées. L'enjeu est donc de s'adapter à la réglementation existante, de manière pragmatique, pour mettre en œuvre des actions rentrant dans le cadre de ces modalités de financement.



La Fédération oeuvre ainsi au développement des Contrats Territoriaux de La Claise, de l'Arnon, de l'Indre aval, de l'Anglin et du bassin du Fouzon - Renon - Nahon – Céphons. Elle peut, dans certains cas, proposer une petite participation financière sous réserve de l'accord de la Fédération Nationale. Enfin, pour terminer, je rappellerai que l'aide et le soutien des AAPPMA sont importants au moment du choix des actions à retenir ainsi que pour sensibiliser des élus communaux qui, parfois, bien que personnellement concernés par la qualité de leurs rivières, semblent y porter peu d'intérêt.

Pour terminer, comme chaque année, voici les résultats de **la campagne de tir, 2013 – 2014, contre les cormorans**. Selon les chiffres qui nous ont été communiqués par la sous-préfecture du Blanc, lors de la réunion annuelle qui s'est tenue le 3 Juillet 2014, 3.371 cormorans ont été tués en pisciculture et 139 en eau libre, soit un total de 3.510, pour des quotas respectifs de 3.210 et 350, soit un total de 3.560. Il n'est pas envisagé, dans l'immédiat, de demander une augmentation de ce quota. 233 autorisations de tir ont été délivrées pour cette campagne dont 92 par la DDT et 141 par la sous-préfecture.



Compte-rendu de la Commission Logrami 2014 par Daniel Brialix

Lors de sa présentation de l'assemblée générale du 13 novembre 2014 le président GUINOT souligne que le LOGRAMI en 2014 à 25 ans! Et informe que pour cette occasion afin de valoriser notre structure un nouveau logo est créé ainsi que divers documents de communication à notre image .



La présentation des comptes fait apparaître un résultat positif dont le détail suit :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 803 067 € :

Les subventions pour les opérations 2013 qui s'élèvent à 747 355 € et représentent 95% de la totalité des produits d'exploitation. Les cotisations des adhérents qui constituent le budget de fonctionnement de l'association et la part disponible pour l'autofinancement des actions s'élèvent en 2013 à 34 017,22 € et représente 4% de la totalité des produits d'exploitation.

Le total des charges d'exploitation est de 714 751 € :

Le compte de résultat de l'exercice 2013 laisse apparaître un résultat net comptable de 88 316 € soit 72 784 € de résultat d'exploitation.

Le suivi des stations de comptage pour 2014 (migrateurs montants) :



A Descartes pour la Creuse : 101 saumons, 902 aloses, 17330 lamproies et 4 anguilles jaunes.

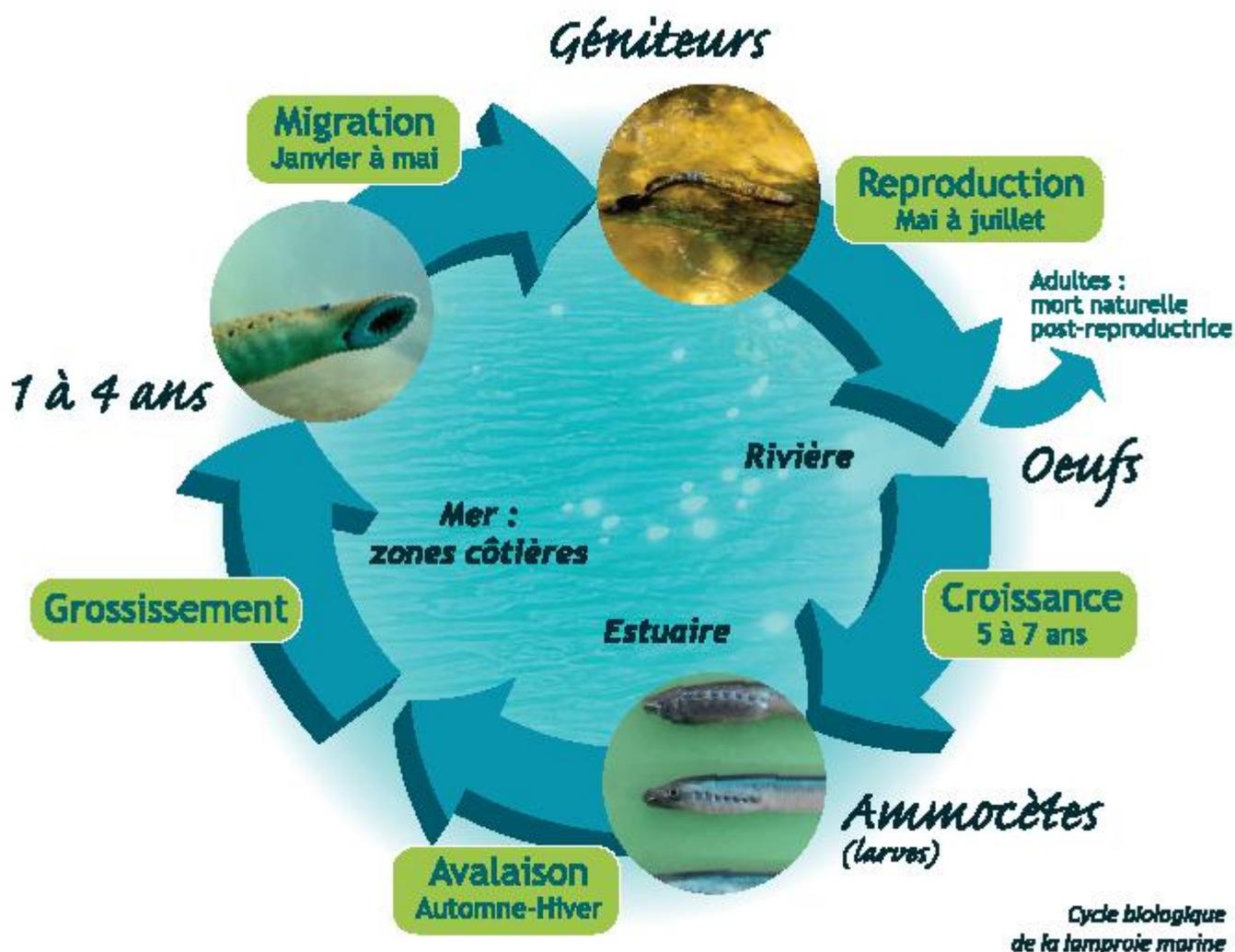
Châtelleraut pour la Vienne : 7 saumons, 469 aloses, 21038 lamproies, 1282 anguilles jaunes.

Vichy pour la l'Allier : 595 saumons, 6 aloses, 34 anguilles jaunes. Et à Poutes, 52 saumons, et 1 anguille jaune.

En comparaison, l'année 2014 représente 5% des quantités d'aloses dénombrées en 2007. Cela permet de souligner la gravité de la situation et l'intérêt d'aller plus avant dans la connaissance sur cette espèce. Il ne faut pas que l'alose disparaisse du bassin.

Le suivi des nids de lamproie marine permet de connaître le niveau de reproduction de l'espèce sur le bassin de la Vienne. Il permet aussi de caractériser les habitats de reproduction des lamproies et de suivre l'état de ces zones. En 2014, les conditions nécessaires pour réaliser le suivi ont été réunies tardivement. En conséquence, seule la recherche des fronts de

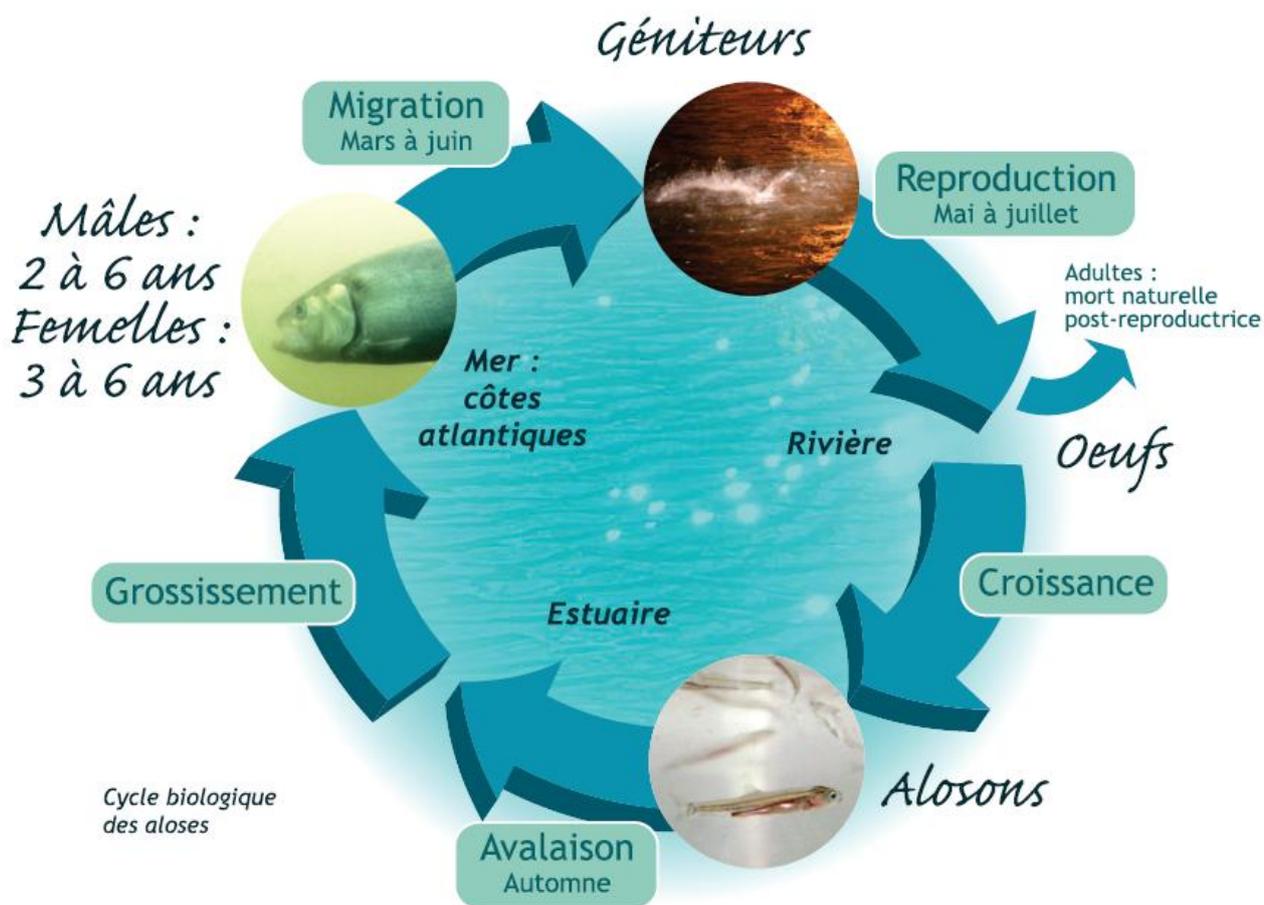
colonisation a été effectuée. Les conditions météorologiques n'ont pas permis d'établir un front de migration précis pour la Vienne, mais les géniteurs de lamproie semblent être restés sur la partie basse du bassin, avec un linéaire moyen colonisé de 271 km. Les lamproies se sont reproduites sur la Creuse, la Vienne, la Gartempe ainsi que sur certains de leurs affluents. Cependant, par rapport à la moyenne des années précédentes et bien que les effectifs aux stations de comptages aient été assez importants (respectivement 17 000 et 21 000 individus aux stations de Descartes et de Châtellerault). la Creuse et la Vienne semblent avoir été colonisées plus en aval en 2014.



Cycle biologique de la lamproie marine (source : Logrami)

En 2014, pour la première fois un suivi complet d'une saison de reproduction de l'aloise a pu être réalisé sur la frayère de Châtellerault. Compte tenu de sa localisation en milieu urbain, la pose d'enregistreur n'a pas pu être mise en place, des opérateurs ont donc dû suivre en totalité la période de reproduction. Le suivi s'est déroulé sur 88 nuits (du 14 avril au 10 juillet) et a nécessité plus de 409 heures de présence humaine à proximité de la frayère. Un total de 6 684 bulls a pu être entendu. Le nombre de bull a permis d'estimer en moyenne la présence de 2 442 géniteurs sur la frayère, soit 5 fois plus que le nombre d'aloses contrôlés en migration à la station de comptage (située 1 km en amont). En additionnant les passages à la station de comptage et l'effectif de géniteurs estimés, un minimum de 2 911 aloses a migré sur la Vienne en 2014. Ce chiffre ne représente cependant pas la totalité de l'effectif d'aloses du bassin de la

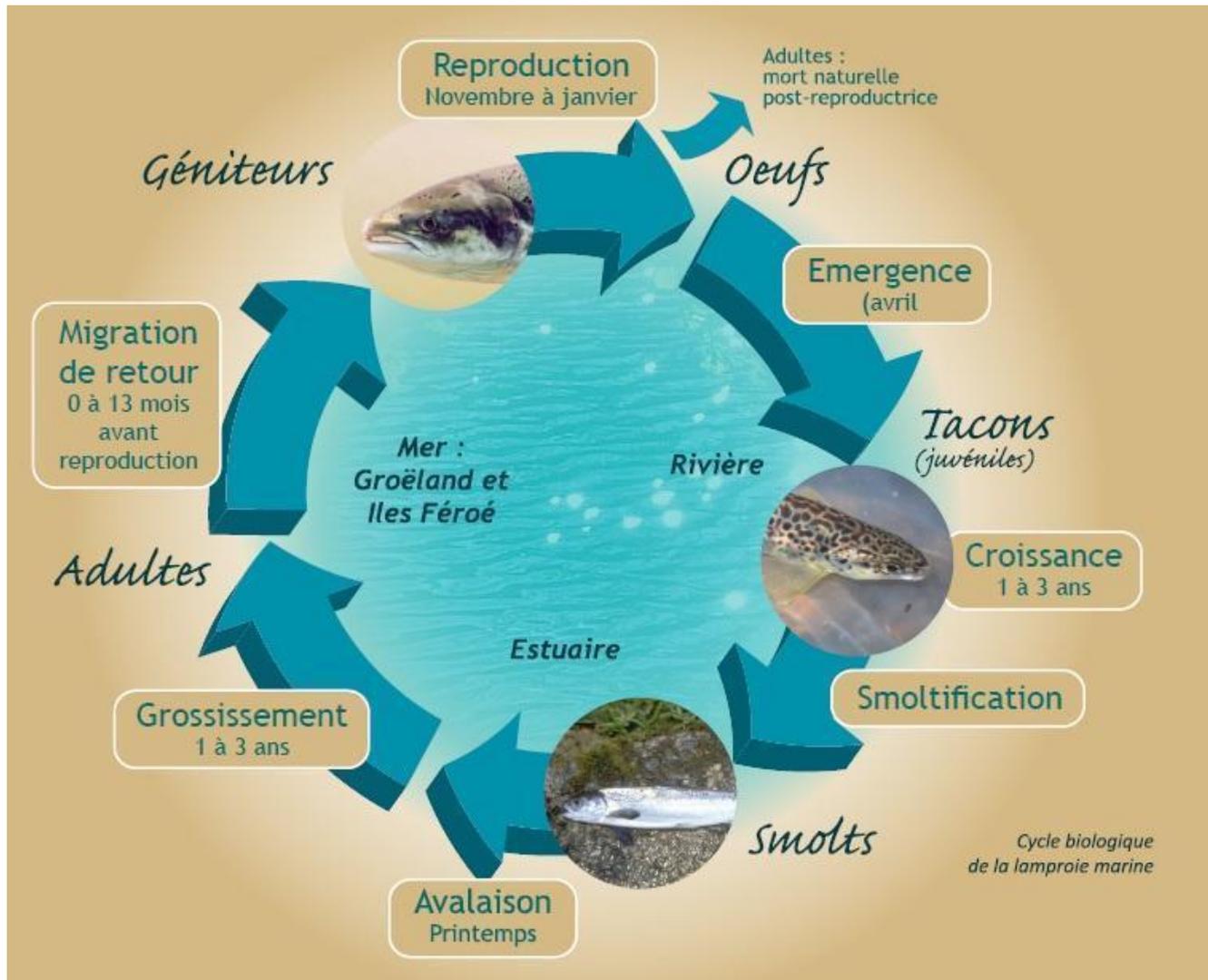
Vienne, une partie d'entre elles ont en effet pu migrer sur la Creuse, alors qu'une autre partie a pu se reproduire plus en aval où plusieurs sites de reproduction sont connus.



Cycle biologique de la grande alose (source : Logrami)

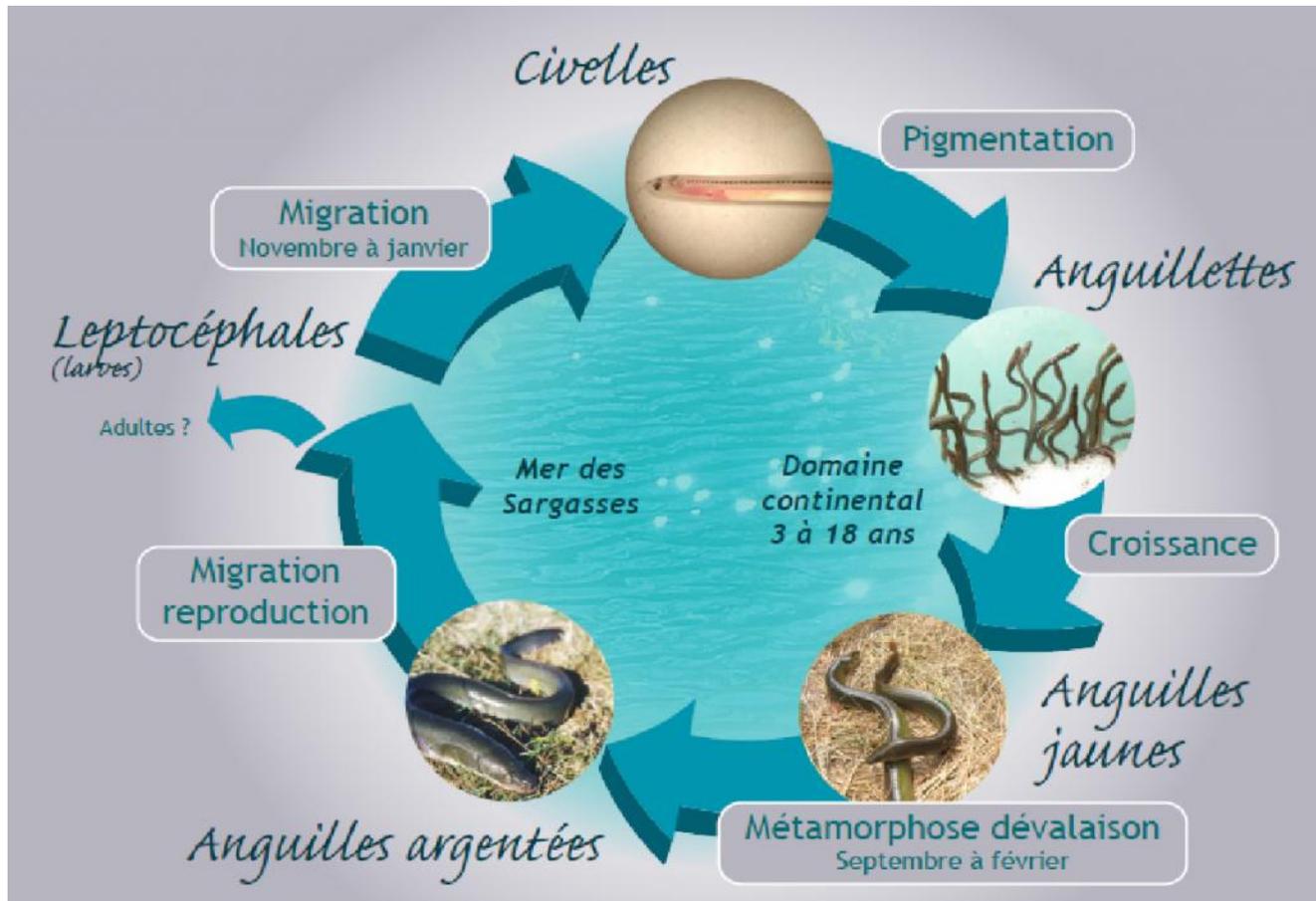
L'opération de survie sous gravier 2013-2014 a mis en évidence des pourcentages de survie allant de 55,1% à 83,66% selon les sites, la moyenne tous sites confondus est de 75,1%. Ces résultats indiquent que les conditions d'incubation des œufs sont bonnes avec des sites où le taux de survie est supérieur aux bonnes conditions d'incubation (80% de survie). Les taux de survie des œufs obtenus en 2014 sont les meilleurs obtenus sur l'ensemble des affluents du bassin de la Loire depuis la réalisation des premières études en 2009. Cette étude menée en 2013-2014 sur les bassins de l'Allier et de l'Alagnon permet d'améliorer de nouveau la connaissance sur le potentiel productif de ces cours d'eau. Nous pouvons en conclure que les secteurs étudiés peuvent accueillir de la reproduction de saumon atlantique tout en assurant une bonne survie des œufs jusqu' à l'éclosion. Ainsi, tous les efforts doivent être faits pour améliorer les conditions de franchissement des ouvrages et l'accès de ces zones à forts potentiels productifs.

Le bilan de capture de géniteurs de saumons à Vichy en 2014 montre que toutes opérations confondues le temps de piégeage ne représente qu'environ 20% du temps de migration à ce niveau de l'axe. En 35 jours d'échantillonnages 74 ont été capturés. Pour autant, cette opération de piégeage est très impactante sur les saumons. L'analyse des captures montre qu'en ciblant des jours privilégiés de piégeage au lieu de jours fixes, l'optimisation des jours est possible. Les équipes peuvent alors réduire les jours de piégeage en favorisant les périodes de plus fortes migrations.



Cycle biologique du saumon atlantique (source : Logrami)

Le Tableau de Bord SALT a poursuivi son travail d'aide à la gestion en participant à la finalisation de l'étude sur l'impact des ouvrages hydroélectriques à la dévalaison des smolts et des anguilles argentées. Ce travail innovant a permis la constitution d'un groupe de travail Loire-Bretagne sur le sujet, la création de la première base de données sur les ouvrages hydroélectriques à l'échelle Loire-Bretagne, le développement de modèles statistiques permettant de prédire en tout point du bassin les productions en smolts des cours d'eau (et ce selon 3 scénarii : production réelle, potentielle actuelle et potentielle sans barrage), ainsi que l'évaluation de l'impact des ouvrages hydroélectriques à la dévalaison des smolts et des anguilles. Ce travail a également permis de proposer une priorisation des impacts à l'échelle du bassin Loire et Bretagne mais également à l'échelle des sous-bassins d'importance pour ces espèces. Ces priorisations permettent de donner toutes les clés aux gestionnaires pour une action efficace et bien ciblée sur l'amélioration des conditions à la dévalaison et la réduction des mortalités lors de cette phase.



Cycle biologique de l'anguille (source : Logrami)

En terme de connaissances de migrateurs beaucoup de choses restent à faire, nous pouvons être satisfaits de notre implication dans le Logrami et ne pouvons que souhaiter voir perdurer cette association car sa survie reste liée aux subventions.

Je vous remercie de votre attention.

Récompenses – Trophées et médailles

Médaille du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
FEUILLET	Jacques	Meunet-Planches	1960
De TRISTAN	Jean	Saint-Hilaire / Bénaize	1948



Patrick Léger remet de gauche à droite la médaille du Mérite Associatif de la F.N.P.F. à Jacques Feuillet et à Jean de Tristan

Trophée de Vermeil de la Fédération - 50 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
FILLAULT	Jean	CONCREMIERS	1968



Daniel Brialix, vice-président fédéral remet à Jacques Chézeaux, trésorier de l'Aappma de Concrémiers le trophée de Vermeil pour Jean Fillault, Président de l'Aappma absent à l'A.G.

Trophée d'Argent de la Fédération - 35 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
BEAUJEAN	Maurice	Ardentes	1980
LEGER	Patrick	La Châtre	1980
HILLAIRE	Jean-Louis	Clion / Indre	1980
MONTIER	Jean-François	Clion / Indre	1980
THIBAUT	Jean-Claude	Liniez	1980
BARBONNAIS	Jean-Claude	Martizay	1980



Maurice Beaujean et Patrick Léger ont reçu des mains de Jean-Marc Taupin, Président délégué fédéral le trophée d'Argent.



Jean-Louis Hillaire également a reçu le trophée d'Argent des mains de Pierre Robin, trésorier fédéral



Après avoir reçu son trophée d'argent, Patrick Léger a récompensé Jean-Claude Thibaut.



Jean-Claude Barbonnais, aussi récompensé par Jean-Marc Taupin

Trophée de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

NOMS	PRÉNOMS	A.A.P.P.M.A.	Date d'entrée dans l'association
FAGUET	Christian	BUZANCAIS	1995
TROUVE	Frédéric	MARTIZAY	1995



Alban Mazerolles, représentant de l'Aappma de Buzançais remettra à Christian Faguet le trophée de Bronze absent à l'A.G.

Médaille de Vermeil du Travail de la Fédération - 30 ans

NOMS	PRÉNOMS	Date d'entrée dans l'association
VERRIER	Jacques	1985



Jean-Marc Taupin a remis la médaille du travail à Jacques Verrier, salarié depuis trente ans à la Fédération



Les médaillés 2015